

Résidence du Rwanda  
Territoire de Kibungu

Rwamagana, le 15/4/57.-

Nº /Just;



A Monsieur le Greffier Pénal V. ROUARD, Greffier de  
Première Instance à USUMBURA.

Monsieur le Greffier Pénal,

En référence de votre lettre n° 381/RP :: I950 du  
14/3/57, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint deux procès-  
verbaux de remise pour l'affaire Hassan bin Rashid Naaman.

L'Officier de Police Judiciaire,

De Zutter, L.-

Résidence du Ruanda  
Territoire de Kibungu

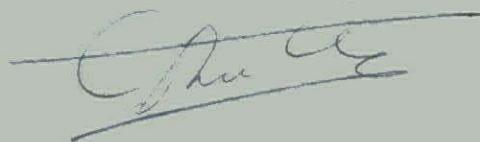
— • —  
PROCES-VERBAL DE REMISE.

L'an mil neuf cent cinquante sept le 27ème jour du mois de mars, nous DE ZUTTER,  
Luc, Robert, Hubert, Officier de Police Judiciaire en compétence générale à Kibungu  
nous trouvant à Rwamagana avons remis suivant lettre n° 381/RP: I950 signé V.Rouard,  
Greffier Pénal et ordonné par jugement du Tribunal de Premier Instance à Usumbura  
en date du 25/I/57. au sieur Liladhar Jetha , commerçant à Rwamagana, le contrat de  
vente à tempérament saisi dans l'affaire Hassan bin Rashid Naamane.

sé/ L'Intéressé

L'Officier De Police Judiciaire.

DE ZUTTER, L.-



Résidence du Ruanda  
Territoire de Kibungu

PROCES-VERBAL DE REMISE.

L'an mil neuf cent cinquante sept le quinzième jour du mois d'avril, Nous DE ZUTTER, Luc, Hubert, Officier de Police Judiciaire en compétence générale à Kibungu, nous trouvant à Rummagana, avons remis suivant lettre n° 381/RP :1950 signé V. Rouard, Greffier Pénal ~~du~~ T et ordonné par jugement du Tribunal de Première Instance à Usumbura en date du 25/I/57, en présence du Secrétaire Indigène Nyirimihigo, Stratton au sieur Hassan bin Rashid Naaman des documents divers comptables lesquels ont été saisis autrefois.

sé/ L'Intéressé:

sé/ Le Témoin:

L'Officier de Police Judiciaire,

DE ZUTTER, L.-



GREFFE DE 1<sup>e</sup> INSTANCE  
USUMBURA.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Usumbura, le 14 mars 1957.  
de

(<sup>1</sup>) N° /RP:1590.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,  
à

Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage

Objet :  
Voorwerp

Aff.HASSAN BIN RASHID NAAMAN.

K I B U N G U.

fo6 Just 1/02/D2.  
28/8/57

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir,

I<sup>e</sup> en annexe, une contrat de vente à tempérément, que vous priez de remettre au sieur LILADHAR JETHA, résidant à Rwamagana,  
2<sup>e</sup> divers documents comptables que je vous envoie par colis séparés, et que je vous prie de remettre au sieur HASSAN BIN RASHID NAAMAN.

fait  
fait }

Ces pièces avaient été saisies dans l'affaire en cause émargée, restitution aux précités en a été donnée par jugement du Tribunal de 1<sup>e</sup> Instance à Usumbura en date du 25 janvier 1957.

Veuillez je vous prie me faire tenir vos PV de remise.

Le Greffier Pénal,  
V. ROUARD.

(<sup>1</sup>) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.